

15 ENGAGEMENTS MUNICIPAUX EN FAVEUR DE LA VIE MUSICALE

Nous souhaitons nourrir un dialogue de qualité avec les candidat·es aux élections municipales. Pour être pleinement constructif, ce dialogue doit reposer sur des bases saines : transparence, compréhension réciproque des enjeux et des contraintes, propositions concrètes discutées collectivement.

Voici une série de 15 engagements municipaux qui visent à construire ensemble l'écosystème musical de demain, au service de la vitalité des territoires, du développement local et pour mieux garantir l'accès à la musique, dans sa diversité, partout et pour tous·tes.

POUR UNE ACTION PUBLIQUE CO-CONSTRUISTE AVEC L'ÉCOSYSTÈME MUSICAL ET LES HABITANT·ES

1

CULTIVER UN DIALOGUE DE QUALITÉ ET LA TRANSPARENCE DES INFORMATIONS ET DES DÉCISIONS PRISES

BONNE
PRATIQUE

- Améliorer la lisibilité des critères d'attribution de subventions et des motifs de refus, pour permettre aux acteur·rices de mieux comprendre les attentes des financeurs

2

SIMPLIFIER LES RELATIONS ENTRE COMMUNES, ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (EPCI) ET STRUCTURES ET ALLÉGER LA CHARGE ADMINISTRATIVE

- Favoriser la circulation d'informations et la transversalité entre directions/services sur des sujets structurants (culture et développement économique, culture et mobilités, culture et éducation, etc.), pour éviter aussi le renouvellement de procédures et la demande de documents déjà fournis par les structures dont la validité est permanente
- Utilisation du [CERFA unique de demande de subventions](#)

15 ENGAGEMENTS MUNICIPAUX EN FAVEUR DE LA VIE MUSICALE

3

S'APPUYER SUR L'EXPERTISE ET LES COMPÉTENCES DES PROFESSIONNEL·LES ET ACTEUR·RICES DE TERRAIN

- ☒ Porter des événements en direct ou construire de nouveaux équipements doit passer au préalable par une analyse des besoins du territoire et par une consultation des acteur·rices de terrain, afin d'éviter la redondance et la dispersion des moyens
- ☒ Consulter les observatoires existants parmi les « têtes de réseaux », qui peuvent fournir des outils d'aide à la décision publique (données consolidées sur secteurs d'activité, enquêtes, élaboration de cahier des charges...)

4

PRENDRE LE TEMPS DE LA CONCERTATION ET DE L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE MUNICIPALE AVEC LES ACTEUR·RICES CONCERNÉ·ES

- ☒ Les Schémas d'orientation et de développement des musiques actuelles (SOLIMA) permettent de mettre en œuvre des politiques concertées et ajustées aux spécificités et aux besoins des territoires

- ☒ Définir, si possible, un interlocuteur musique dans l'EPCI
- ☒ Signer une charte d'engagements réciproques, et si c'est déjà fait, en assurer le suivi et l'évaluation

FAVORISER LA PARTICIPATION DES HABITANT·ES À L'ÉLABORATION DE LA POLITIQUE MUNICIPALE ET À LA VIE CULTURELLE LOCALE

5

- ☒ Expérimenter des comités mixtes d'attribution de subvention pour certaines enveloppes budgétaires (cf. par exemple jurys citoyens dans le cadre des Actions d'Intérêt Local du Département du Nord)
- ☒ Systématiser, dans les équipements culturels municipaux et/ou communautaires, les espaces de co-élaboration entre habitant·es, professionnel·les et représentant·es de collectivités

15 ENGAGEMENTS MUNICIPAUX EN FAVEUR DE LA VIE MUSICALE

POUR UNE ACTION PUBLIQUE EN SOUTIEN DES BESOINS DES ACTEUR·RICES MUSICAUX·ALES & CULTUREL·LES

SANCTUARISER LE BUDGET CULTUREL EN TENANT COMPTE DE L'INFLATION, AVEC UNE PART DÉDIÉE AUX MUSIQUES

6

7

PRIVILÉGIER LE SOUTIEN
À L'INITIATIVE PAR LE
BIAIS DE LA SUBVENTION
PLUTÔT QUE PAR DES
APPELS À PROJETS DE
COURT TERME

- ▣ Mettre en place des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) ou des conventions pluriannuelles simplifiées avec les structures partenaires
- ▣ S'assurer de délais de versement des subventions qui permettent aux structures de faire face aux problèmes de trésorerie et d'urgence budgétaire, de plus en plus fréquents

8

CULTIVER LES AIDES NON NUMÉRAIRES À
DESTINATION DES ACTEUR·RICES DE L'ÉCOSYSTÈME

- ▣ Mettre à disposition des locaux, du matériel ou des agents, céder des biens à des prix minorés ou à titre gratuit

9

REJOINDRE LES DYNAMIQUES DE SOUTIEN À L'EMPLOI ET À LA
STRUCTURATION DES ACTEUR·RICES DE L'ÉCOSYSTÈME

- ▣ Contribuer à la diffusion dans les territoires en finançant et en promouvant [le GIP Cafés Cultures](#)
- ▣ Prendre part aux espaces de concertation et aux chantiers stratégiques mis en place dans le cadre du [Contrat de filière musiques actuelles Hauts-de-France](#)

**15 ENGAGEMENTS MUNICIPAUX
EN FAVEUR DE LA VIE MUSICALE****10****ACCOMPAGNER LES ACTEUR·RICES DE L'ÉCOSYSTÈME
SUR LE VOLET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

- ☒ Se positionner comme facilitateur des relations et des négociations entre acteur·rices et autorités organisatrices de mobilités (AOM)
- ☒ Incrire des clauses sociales et environnementales dans la commande publique de la commune, pour favoriser des prestataires responsables (et ainsi anticiper l'obligation intervenant à compter d'août 2026)

**POUR UNE VIE LOCALE RICHE
DE PROJETS MUSICAUX ET CULTURELS****11****CONSOLIDER LE MAILLAGE CULTUREL ET ENCOURAGER
LES SYNERGIES ENTRE L'ÉCOSYSTÈME PRIVÉ ET LES
ÉQUIPEMENTS PUBLICS DU TERRITOIRE**

- ☒ Développer la pratique artistique en milieu scolaire (intervenant·es spécialisées, logistique des sorties scolaires, matériel adéquat dans les écoles pour les actions éducatives hors les murs...), la programmation musicale en médiathèques, les relations avec les salles de spectacle en régie, les événements et actions culturelles en CCAS/CIAS...

12**ENCOURAGER ET VALORISER LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS
ARTISTIQUES ET LA PRÉSENTATION DES MINORITÉS SUR SCÈNE
(GENRÉES, ETHNO-RACIALES, PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP)**

- ☒ Inciter les équipements en régie et les organisateur·rices d'événements subventionnés à construire des programmations inclusives, ouverte aux différentes esthétiques musicales et permettant une meilleure représentativité des artistes issu·es de minorités
- ☒ Former et acculturer les personnels des équipements en régie aux questions d'inclusion, en lien avec des organismes spécialisés

15 ENGAGEMENTS MUNICIPAUX EN FAVEUR DE LA VIE MUSICALE

13

SOUTENIR LA DIVERSITÉ DES ACTEUR·RICES INDÉPENDANT·ES DU TERRITOIRE ET LA CONSOLIDATION DES PARCOURS ARTISTIQUES

- ☒ Être vigilant lors de l'attribution de concession de services à ne pas favoriser de grosses multinationales du divertissement et de l'événementiel, au détriment d'acteur·rices indépendant·es de proximité et de la diversité artistique et culturelle (cf. [« vous n'êtes pas là par hasard »](#))
- ☒ Soutenir le maillage territorial des initiatives jouant un rôle clé dans la structuration des projets artistiques et l'élargissement des compétences (développement de la pratique amateur, dispositifs d'accompagnement notamment proposés par les lieux de transmission et de diffusion, espaces de rencontres entre artistes pour aider à se constituer un réseau et acquérir des savoirs en situation, aide à l'accueil en résidence, etc.)

14

DÉFENDRE LES LIBERTÉS DE CRÉATION ET DE DIFFUSION ARTISTIQUES, MISES À MAL EN DÉPIT DU CADRE PROTECTEUR DE LA LOI DITE « LCAP » DE 2016

- ☒ Davantage sensibiliser et former les élu·es locaux·ales aux libertés de création et de diffusion artistique, en lien avec les associations d'élu·es
- ☒ Faciliter le recours au délit d'entrave en informant mieux les professionnel·les et les élu·es locaux·ales sur la possibilité de recours devant les tribunaux (sur le fondement de l'article 431-I du Code pénal)

FAIRE DE L'ÉCOSYSTÈME MUSICAL, DANS TOUTES SES COMPOSANTES, UN ACTEUR À PART ENTIERE D'UNE STRATÉGIE TERRITORIALE EN FAVEUR DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES (ICC)

15

- ☒ Soutenir des actions connectant les filières des ICC, le monde de l'entreprise et celui de la recherche, en garantissant des partenariats équilibrés et à partir de problématiques identifiées par les acteur·rices de terrain (nouveaux usages, modes de création, de production ou de diffusion innovants...)
- ☒ Valoriser les démarches de recherche-action, d'expérimentation et de prototypage des acteur·rices culturel·les, y compris hors développement technologique
- ☒ Améliorer la transversalité des financements (éligibilité de projets portés par des entreprises de l'écosystème musical à des aides au développement économique)